

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Isabelle Cormier	Numéro de permis 2002145	Date d'inspection Le 02 juin 2025	
Nom de l'établissement Centre éducatif nature ludique		Numéro de téléphone (506) 740-3228	
Adresse 88 rue Martin Edmundston NB E3V 0B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(4) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familiale permet un écart de 46 cm entre chaque lit d'enfant, parc pour enfant, lit portatif ou matelas de sieste.	36(4)	13 mai 2025	02 juin 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio et de l'accès à l'établissement. Observation de l'accueil de 2 enfants, du lavage des mains, de la collation fournie par les parents et du diner (boite à lunch). Les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite.			

original signé par  
Pascale Dumont-Levesque

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 juin 2025

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Isabelle Cormier

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 juin 2025

\_\_\_\_\_  
Date